

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement
des Groupes d'Elus constitués au sein du Conseil pour l'année 2010 -
Approbation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Chaque année, l'assemblée délibérante fixe le montant des frais de fonctionnement des groupes politiques et les critères de répartition par délibération.

Ces frais de fonctionnement ne peuvent être attribués qu'à des groupes constitués. Les élus se déclarant non inscrits dans un groupe ne bénéficient pas de ces frais.

A la suite de l'élection du Conseil de Communauté survenue le 25 Avril 2008, quatre groupes politiques sont présents à la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- le groupe des élus socialistes,
- le groupe communauté d'avenir,
- le groupe des élus communistes,
- le groupe des verts.

1 – Prise en charge des frais de fonctionnement des groupes politiques :

Afin d'assurer le fonctionnement des groupes d'élus, une enveloppe annuelle est votée et répartie proportionnellement entre les groupes constitués. Cette prise en charge des dépenses est distincte de l'affectation d'un local administratif et du matériel de bureau réalisée pour chacun des groupes d'élus (usage propre ou commun).

Sous réserve de ne pas dépasser l'enveloppe des crédits affectés, les frais de documentation, de courrier, de télécommunications ainsi que les frais concernant les fournitures et matériels de bureau sont laissés à la libre appréciation des groupes d'élus.

La liste des dépenses est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de tout autre dépense. Toutefois, la nature des supports à utiliser (papier, numérique) n'est pas restreinte.

2 – Détermination des critères de répartition de l'enveloppe de dépenses :

La délibération annuelle fixe les critères de répartition et le montant de l'enveloppe allouée à chacun des groupes politiques constitués. Les critères de répartition sont basés sur l'attribution d'une *partie fixe*, octroyée de façon égale entre les groupes d'Elus, et d'une *partie modulable* chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'entre eux.

L'enveloppe globale annuellement attribuée, d'un montant de 64 056 Euros, est répartie de la façon suivante :

- chaque groupe d'élus bénéficie d'une dotation fixe de 5 338 Euros pour l'exercice,
- le solde de l'enveloppe est réparti entre les différents groupes au prorata du nombre d'élus membres de chacun des groupes.

La somme de 64 056 Euros et les critères de répartition entre les groupes d'élus existants restent inchangés.

Cette prise en charge est prévue au budget principal de l'exercice 2010 au chapitre 656 article 6562 Fonction 01 CRB A200.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L.5215-18 qui précise les conditions de prise en charge de fonctionnement des groupes politiques pour les communes de plus de 100 000 habitants,

Vu l'article 27 de la loi n°95-65 du 19 janvier 1995 modifiant l'article 32 de la loi n°92-125 du 6 février 1992, lecture confirmée par la circulaire du 6 mars 1995 qui précise que l'assemblée délibérante fixe le montant des frais de fonctionnement des groupes politiques et les critères de répartition par délibération,

Vu la délibération n°2008/0833 du 19 décembre 2008 qui adopte la répartition de la somme de 64 056 Euros entre les groupes d'élus existants.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la reconduction de l'enveloppe allouée à l'ensemble des groupes politiques s'élève à 64 056 Euros et sera répartie selon des critères inchangés.

Décide :

Article 1 : Le maintien de la prise en charge des frais de fonctionnement des groupes politiques constitués dans la limite d'une enveloppe globale de 64 056 Euros pour l'exercice 2010.

Article 2 : Le maintien des critères de répartition de la somme de 64 056 Euros entre les groupes d'élus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2010

M. MICHÈLE ISTE

